



## Conseil économique et social

Distr. générale  
1<sup>er</sup> décembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement social

#### Cinquante-cinquième session

1<sup>er</sup> -10 février 2017

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous

### **Déclaration présentée par l'Association for Integrated Sustainable Development Initiatives, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

### **Élimination de la pauvreté par le biais des fonds autorenewables dans le sud-ouest du Cameroun**

L'Association for Integrated Sustainable Development Initiatives (AISDI) est une association communautaire créée pour mettre fin à l'ignorance, dans les communautés rurales, quant aux outils et moyens nécessaires à leur émancipation économique et sociale. L'Association a pour objectifs de mener des activités visant à les autonomiser grâce à la gestion durable de leurs ressources et, en mobilisant leurs efforts pour entreprendre des initiatives permettant d'accroître leurs revenus, d'éliminer la pauvreté et d'améliorer leur situation sanitaire et leur niveau de vie.

La pauvreté est généralement définie comme le fait d'avoir peu ou pas d'argent et peu ou pas de biens matériels. Au Cameroun, les pouvoirs publics définissent les pauvres comme un groupe de personnes dont les conditions de vie sont nettement inférieures à la moyenne. Au niveau mondial, le seuil de pauvreté a été fixé à un dollar par jour. Ce seuil doit être replacé dans son contexte temporel et spatial. Au Cameroun, il s'établissait, en 2007, à 465 US \$ par équivalent-adulte et par an, contre 400 US \$ en 2001, soit une augmentation de 15,8 % en valeur nominale. Ainsi, un ménage était considéré comme pauvre, en 2007, si, en moyenne, un adulte de ce ménage vivait avec moins de 465 US \$ par an, ou 1,27 US \$ par jour. Ce montant correspond au minimum nécessaire pour répondre aux besoins essentiels d'un individu.

La pauvreté est plus répandue dans les ménages dirigés par des hommes que dans ceux dirigés par des femmes. En fait, 41,6 % des ménages dirigés par un homme sont pauvres, contre 33,4 % de ceux dirigés par une femme. La troisième enquête camerounaise auprès des ménages a également identifié des facteurs microéconomiques de pauvreté contribuant à marginaliser certains groupes de la population. Les principaux facteurs identifiés sont la taille du ménage et l'accès aux facteurs de production (terre et crédit).

Il y a plusieurs années, dans les communautés rurales de la région du sud-ouest du Cameroun, on mesurait la richesse d'un homme riche au nombre de ses épouses, à la taille de son ménage, à l'étendue de son exploitation, à la qualité de sa maison et au nombre d'enfants instruits dans son foyer. Toute personne dépourvue de ces dotations était considérée comme pauvre. Aujourd'hui, dans la même communauté, toute personne qui n'est pas en mesure de fournir un logement convenable et des vêtements à sa famille, de la nourrir comme il se doit, d'assumer les frais médicaux ou de satisfaire les besoins scolaires des enfants tout en ne cessant d'emprunter en cas de besoin est considérée comme pauvre.

L'objectif de l'AISDI, en préparant la présente déclaration, est de contribuer à l'élimination de la pauvreté.

Le Cameroun a pour ambition de réduire le taux de la pauvreté de revenu de 39,9 % en 2007 à 28,7 % en 2020. Cette ambition se démarque nettement des objectifs du Millénaire pour le développement. Les communautés défavorisées dans les zones rurales et urbaines de notre région s'enlisent dans un cercle perpétuel de la pauvreté qui est soit autoprovocué, soit provoqué par l'environnement. Au Cameroun, sur une population estimée à près de 15,5 millions d'habitants en 2001, 6,2 millions de personnes étaient considérées comme pauvres. En 2007, selon

l'enquête camerounaise sur les ménages menée à l'échelle nationale (après celles de 1996 et 2001), la population du pays était estimée à 17,94 millions de personnes, dont 7,1 millions de pauvres. Près de 94 % de la population classée dans le quintile le plus pauvre vit en zone rurale, contre seulement 2 % dans la capitale Yaoundé, 2 % dans la ville commerciale de Douala et 6 % dans d'autres villes. Les disparités observées dépendent probablement de l'accès aux revenus des populations dans leur zone de résidence. Nous voulons montrer que, dans le contexte camerounais, la mise en place d'un fonds autorenouvelable peut être une bonne méthode pour éliminer la pauvreté. L'AISDI entend autonomiser les personnes économiquement défavorisées grâce aux ressources disponibles, dans le cadre d'une approche globale, pour les impliquer dans les activités rémunératrices, créer des richesses, les sortir de la spirale de la pauvreté, améliorer leur état de santé et accroître leur niveau de vie.

Notre tâche consiste à identifier les communautés défavorisées et leurs besoins, à élaborer conjointement des solutions plausibles et à rechercher des moyens de résoudre les problèmes. Nous élaborons des microprojets, formons les communautés concernées, recherchons des financements, assurons le suivi de l'exécution de ces microprojets et établissons des rapports destinés aux donateurs, le cas échéant.

Les problèmes à résoudre sont les suivants : inaccessibilité des soins de santé de qualité, mauvaises habitudes alimentaires, conditions de logement déplorables, faible niveau d'éducation pour les enfants et les jeunes et inaccessibilité des ressources et des facteurs de production pour les femmes.

L'AISDI met l'accent sur l'amélioration des moyens de subsistance des personnes défavorisées et le renforcement de l'émancipation des femmes dans tous les domaines de la vie. Toute entreprise ayant un rapport avec ces aspects est directement liée à notre action.

L'AISDI a formé trente-six organisations d'agriculteurs et élaboré vingt-huit microprojets, dont treize étaient financés et pour lesquels nous avons assuré le suivi de l'exécution.

Les défis auxquels nous sommes confrontés sont la recherche de personnes-ressources pour assurer nos formations, l'absence de moyens de transport adéquats pour rejoindre les communautés rurales, l'absence de fonds dédiés à la formation, l'accueil de stagiaires et la disponibilité des ressources nécessaires pour couvrir nos dépenses opérationnelles ou encore l'absence de motivation des pouvoirs publics.

Nous comptons sur l'engagement des communautés défavorisées pauvres en ressources et de leurs organisations représentatives pour éliminer la pauvreté. Nous comptons sur leur participation pleine et entière à des programmes destinés à les aider à éliminer la pauvreté. Cette approche participative permet aux populations marginalisées de gagner en autonomie car elles ont leur mot à dire dans le processus décisionnel et sont bien représentées dans l'administration de leurs communautés. Nous souhaitons que le Gouvernement atteigne son objectif visant à créer les conditions nécessaires pour permettre aux personnes défavorisées de s'intégrer dans la vie économique. Et pour répondre à leurs besoins essentiels en faisant tomber les barrières dans les domaines du financement et du développement socioéconomique des communautés rurales, qu'il développe et entretienne l'accès des exploitations agricoles au marché et les routes rurales, améliorant ainsi l'infrastructure socioéconomique, et appuie le développement communautaire et participatif ainsi que la gestion par la communauté des forêts et des ressources fauniques.

Le Gouvernement doit encourager la mise en place de fonds sociaux. La création de fonds sociaux est devenue une stratégie de réduction de la pauvreté courante. Ces fonds visent à accroître les revenus et la qualité de la vie en développant les infrastructures rurales, en améliorant les services de santé et l'éducation, en soutenant les petites et microentreprises et en créant des emplois. Le Gouvernement doit aussi encourager la société civile par le biais de subventions. Nous, bailleurs de fonds, devons promouvoir des programmes et projets viables et durables, en particulier sur une base pluriannuelle. L'AISDI doit employer davantage de personnel et veiller à ce qu'il soit formé dans des domaines ciblés.

Si nous encourageons les subventions à de grandes organisations qui les transfèrent ensuite aux bénéficiaires, nous constatons avec regret que, la plupart du temps, ces fonds n'atteignent pas toujours les plus pauvres ou les plus vulnérables. Cela dit, nous décourageons particulièrement les subventions directes à de petits groupes d'agriculteurs qui considèrent les subventions comme de l'argent gratuit et tendent à mal gérer les fonds. En outre, ils ont tendance à dépendre exagérément des financements extérieurs.

Nous avons également relevé que même si les établissements de microfinancement et associations jouent un rôle fondamental dans l'amélioration de l'accès aux fonds visant à financer des activités rémunératrices, les taux d'intérêt sont exorbitants et deviennent un facteur limitant dans la lutte contre la pauvreté. Après plusieurs années d'expérience auprès des populations rurales, nous recommandons que les subventions aux personnes défavorisées soient converties en fonds autorenewelables leur permettant d'emprunter à un taux d'intérêt très bas avec des garanties pratiques et abordables. Cet investissement permet d'acheminer directement les ressources des mécanismes vers les projets répondant aux besoins de la population locale. Ces mécanismes ont plusieurs atouts : souplesse, coûts minimums de transaction, opportunité, satisfaction de tous types de besoins, proximité des bénéficiaires et appropriation totale de la part des bénéficiaires.

Dans le cadre des objectifs de développement durable, le fait de viser en particulier les objectifs de réduction des inégalités et de promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable suppose de veiller à ce que les acteurs privés s'engagent davantage et, plus important encore, que les pauvres deviennent des agents privés de la création de richesses, mais d'une manière durable. Pour relever ce défi, l'un des moyens d'éliminer la pauvreté de manière durable consiste à mettre en place un fonds autorenewelable et à le mettre à la disposition des communautés défavorisées assorti d'un programme de prêts bien géré, d'un mécanisme de suivi et d'évaluation actif et d'un système d'audit externe visant à garantir la responsabilisation et la transparence. Certes, il ne constitue pas une solution universelle au sort des communautés défavorisées, mais il a un effet positif sur la condition sociale, la marginalisation et l'atténuation de la pauvreté.